

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

Avis n°2023-4 du 13 mars 2023 sur la Dotation Populationnelle 2023

Le Comité Consultatif Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur la modulation de la Dotation Populationnelle.

Lors de sa réunion du 13 mars 2023, la section a débattu de la proposition des services de l'Agence Régionale de Santé de modulation de la Dotation Populationnelle uniquement sur les mesures nouvelles reconductibles en 2023 afin de donner de la visibilité aux établissements lors des premières délégations de crédits.

La proportion modulée dépendra donc du niveau des délégations pour 2023.

La section décide à l'unanimité des membres votants présents de retenir cette proposition.

Le président
Piero CHIERICI